



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec
les collectivités territoriales
et des affaires juridiques**

Pôle environnement
Section ICPE

La Roche-sur-Yon, le 19 janvier 2021

Dossier suivi par : Frédérique GOURMAUD
Tél. : 02 51 36 70 85
Mail : pref-icpe@vendee.gouv.fr

Dossier n° 96/0610
Référence à rappeler : n° 2020/0408

Monsieur,

Par arrêté n°20-DRCTAJ/1-291 du 18 mai 2020, je vous avais mis en demeure de respecter les dispositions de l'article 8.1.4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°97-DRCL-4-183 du 22 mai 1997 pour la société que vous exploitez sur la commune de TALMONT-SAINT-HILAIRE.

La transmission par vos soins des rapports de l'APAVE de juin et du 30 octobre 2020, a permis à l'inspecteur de l'environnement, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de conclure, dans son rapport du 17 décembre 2020, au respect de l'article 8.1.4 de l'arrêté préfectoral de mise en demeure sus-mentionné.

Cette constatation permet de lever la mise en demeure consécutive à mon arrêté n°20-DRCTAJ/1-291 du 18 mai 2020.

Cependant, à l'avenir, vous devrez minimiser les limites d'intervention de l'organisme de contrôle.

Je vous précise que conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01). Le délai de recours est de deux mois à partir de la date de la notification de la décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Anne TAGAND

Monsieur le directeur de la Société BARILLA
ZI du Patis -BP 65
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Copie au :

- maire de TALMONT-SAINT-HILAIRE
- sous-préfet des Sables d'Olonne
- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
inspecteur des installations classées

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr